



AVIS DE CONSULTATION

Le Groupeement Interprofessionnel des Fruits « **G.I.Fruits** » lance la présente consultation pour la réalisation d'une :

« Étude approfondie sur le potentiel de production et de développement des agrumes dans le gouvernorat de Nabeul, en relation avec les ressources en eau disponibles »

Les termes de référence relatifs à la présente consultation sont disponibles sur le site du G.I.Fruits : www.gifruits.com.

De ce fait, nous vous invitons à présenter votre meilleure offre, **obligatoirement** par voie postale, sous pli fermé, cacheté et recommandé, ou déposée directement au Bureau d'Ordre Central du G.I.Fruits, contre accusé de réception, au nom de Monsieur le Directeur Général du G.I.Fruits, à l'adresse suivante : **2, rue Badi Ezzamene, Cité El Mahrajène, 1082 Tunis.**

Les offres doivent parvenir au plus tard le **15 septembre 2026** (*Le cachet du Bureau d'Ordre Central faisant foi*).

L'enveloppe extérieure, fermée et cachetée, doit porter uniquement la mention apparente suivante :

« À NE PAS OUVRIR – Consultation pour la réalisation d'une étude approfondie sur le potentiel de production et de développement des agrumes dans le gouvernorat de Nabeul, en relation avec les ressources en eau disponibles »

Toute offre parvenue après le délai fixé ci-dessus sera rejetée.

P/ LE DIRECTEUR GENERAL



Directrice Administrative
et Financière
KIM DRIDI



AVIS DE CONSULTATION

Le Groupeement Interprofessionnel des Fruits « **G.I.Fruits** » lance la présente consultation pour la réalisation d'une :

« **Étude approfondie sur le potentiel de production et de développement des agrumes dans le gouvernorat de Nabeul, en relation avec les ressources en eau disponibles** »

Les termes de référence relatifs à la présente consultation sont disponibles sur le site du G.I.Fruits : www.gifruits.com.

De ce fait, nous vous invitons à présenter votre meilleure offre, **obligatoirement** par voie postale, sous pli fermé, cacheté et recommandé, ou déposée directement au Bureau d'Ordre Central du G.I.Fruits, contre accusé de réception, au nom de Monsieur le Directeur Général du G.I.Fruits, à l'adresse suivante : **2, rue Badi Ezzamene, Cité El Mahrajène, 1082 Tunis.**

Les offres doivent parvenir au plus tard le **15 septembre 2026** (*Le cachet du Bureau d'Ordre Central faisant foi*).

L'enveloppe extérieure, fermée et cachetée, doit porter uniquement la mention apparente suivante :

« **À NE PAS OUVRIR – Consultation pour la réalisation d'une étude approfondie sur le potentiel de production et de développement des agrumes dans le gouvernorat de Nabeul, en relation avec les ressources en eau disponibles** »

Toute offre parvenue après le délai fixé ci-dessus sera rejetée.

P/ LE DIRECTEUR GENERAL



Directrice Administrative
et Financière
KIM DRIDI

TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR)

Étude approfondie sur le potentiel de production et de développement des agrumes dans le gouvernorat de Nabeul, en relation avec les ressources en eau disponibles

1. Contexte et justification

Le gouvernorat de Nabeul constitue l'une des principales zones de production agrumicole en Tunisie. Toutefois, le secteur connaît depuis plusieurs années des contraintes importantes liées notamment au **déficit hydrique, à la baisse des ressources en eau, au vieillissement des vergers, à l'arrachage de certaines plantations, à la propagation de maladies et l'extension urbaine sur des terres agricoles.**

Cette situation a entraîné une réduction du potentiel agrumicole de certaines zones et soulève la nécessité de disposer d'une vision précise et actualisée permettant d'identifier les possibilités de reconstitution des superficies agrumicoles perdues ou dégradées, en tenant compte de la disponibilité réelle et future des ressources hydriques.

Dans ce cadre, il est proposé de réaliser une étude approfondie permettant d'établir un diagnostic de la situation actuelle et de définir les zones et conditions favorables à la relance et au développement durable de la production agrumicole dans le gouvernorat de Nabeul.

2. Objet de l'étude

La présente étude a pour objet d'évaluer le potentiel actuel et futur de production des agrumes dans le gouvernorat de Nabeul, en relation avec les ressources en eau disponibles, et de proposer des orientations pour la reconstitution des superficies agrumicoles existantes en fonction du potentiel hydrique, notamment celles qui ont été arrachées ou abandonnées.

3. Objectifs spécifiques

L'étude devra notamment permettre de :

1. Établir un état des lieux actualisé des superficies agrumicoles par délégation et de leur mode d'exploitation



2. Identifier et caractériser les superficies agrumicoles exploitées, vieillissantes, abandonnées, arrachées depuis 2020, affectées par les ravageurs/maladies ou l'hydromorphie, irriguées en PPI ou en irrigation privée, ainsi que celles menacées par l'urbanisation et les constructions anarchiques
3. Évaluer le potentiel de production actuel, son évolution prévisionnelle et les possibilités de commercialisation
4. Analyser les ressources en eau, leur disponibilité, leur qualité et les besoins nécessaires à l'irrigation des vergers
5. Identifier les zones prioritaires présentant les meilleures conditions pédologiques, hydriques et agroclimatiques pour la reconstitution et l'extension des vergers
6. Analyser les contraintes phytosanitaires et leur impact sur la production et la pérennité des vergers
7. Évaluer l'impact de l'urbanisation et de la pression foncière sur les terres agrumicoles et proposer des mesures de préservation
8. Élaborer des scénarios de développement des superficies agrumicoles à l'horizon 2035, en précisant les objectifs de reconstitution, d'extension, de production et de valorisation.

Proposer un plan d'action opérationnel pour la reconstitution et le développement du verger agrumicole de Nabeul.

4. Étendue et contenu de l'étude

4.1. Diagnostic du potentiel agrumicole

Le Bureau d'étude devra réaliser une localisation des superficies agrumicoles et déterminer notamment :

- les superficies par groupes d'espèces ainsi qu'une localisation spécifique des superficies consacrées à la variété Maltaise
- l'âge et la densité des plantations
- l'état sanitaire et végétatif des vergers
- les rendements moyens
- les superficies abandonnées ou arrachées
- les superficies pouvant être replantées
- les principales contraintes techniques et foncières

Une attention particulière devra être accordée aux principales variétés cultivées dans la région, notamment les Maltaises, ainsi qu'aux autres variétés présentant un potentiel de développement.



4.2. Analyse des ressources en eau

L'étude devra établir un diagnostic des ressources hydriques disponibles pour l'agriculture, notamment :

- eaux souterraines
- eaux de surface
- ressources provenant des barrages et retenues
- eaux non conventionnelles, le cas échéant
- ressources utilisées actuellement pour l'irrigation

L'analyse devra porter sur :

- les volumes disponibles
- leur répartition géographique
- leur évolution au cours des dernières années
- leur qualité
- les niveaux des nappes
- les contraintes liées à la salinité
- les besoins actuels et futurs du secteur agrumicole

Le Bureau d'étude devra établir une relation entre les ressources hydriques disponibles et les besoins en eau des superficies agrumicoles.

4.3. Identification des zones favorables à la reconstitution

Sur la base des données agricoles, hydriques, pédologiques, climatiques et foncières, l'étude devra identifier et cartographier :

- les zones prioritaires pour la replantation
- les zones présentant des contraintes hydriques
- les zones à risque phytosanitaire
- les zones soumises à une forte pression urbaine
- les zones à préserver prioritairement de l'urbanisation

Une classification des zones devra être proposée selon leur niveau de potentiel : très favorable, favorable, moyennement favorable et défavorable.



4.4. Analyse phytosanitaire

L'étude devra identifier les principaux ravageurs, maladies et contraintes phytosanitaires affectant les agrumes dans la région et évaluer leur impact sur :

- la productivité et la qualité des fruits
- la durée de vie des vergers
- les coûts de production
- les possibilités de replantation
- le choix des variétés et des porte-greffes.

Des recommandations devront être formulées concernant le choix du matériel végétal, les porte-greffes et les mesures de prévention et de lutte.

4.5. Pression urbaine et foncière

L'étude devra également analyser l'occupation des sols et l'impact :

- de l'urbanisation
- du morcellement foncier
- du changement de vocation des terres agrumicoles

Il conviendra d'identifier les zones agrumicoles stratégiques nécessitant des mesures particulières de préservation et de protection contre la disparition des terres agrumicoles.

4.6. Reconstitution, développement et valorisation des Maltaise de Tunisie

L'étude devra notamment :

- Évaluer et planifier la reconstitution du verger, à travers l'état des lieux des superficies, l'identification des plantations vieillissantes ou arrachées, la détermination des zones prioritaires et l'élaboration d'un programme de replantation à court, moyen et long terme, avec estimation des besoins en plants certifiés, en eau, des investissements et de l'évolution de la production à 5, 10 et 15 ans
- Définir une filière intégrée orientée vers la qualité et l'exportation, en évaluant le potentiel de production, les marchés et leurs exigences,



ainsi que les modalités de collecte, tri, conditionnement, stockage et transport, et en identifiant les infrastructures nécessaires

- Étudier la mise en place de structures intégrées « producteurs-exportateurs », notamment sous forme de sociétés, groupements ou autres formes juridiques appropriées, reposant sur la création et l'exploitation de vergers de Maltaise dédiés exclusivement à la production destinée à l'exportation, afin d'assurer une maîtrise intégrée de la production, de la qualité, de la traçabilité, du conditionnement et de la commercialisation sur les marchés extérieurs
- Étudier la rentabilité actuelle de la filière en se basant sur les coûts engendrés à chaque stade de la chaîne de valeur, et ce, par marché (marché national et marché international, notamment le marché français).
- Proposer un schéma de valorisation et d'organisation de la filière, associant producteurs, structures professionnelles, stations de conditionnement, unités de transformation et exportateurs, avec une estimation des investissements et des mesures d'accompagnement nécessaires
- Mettre en place une filière moderne, intégrée et durable de la Maltaise, fondée sur la reconstitution du verger et la création de vergers spécialisés destinés exclusivement à l'exportation, afin d'augmenter la production, améliorer la qualité et la compétitivité des produits tunisiens et renforcer leur présence sur les marchés internationaux.

L'objectif final est de disposer d'un programme intégré de reconstitution du verger de Maltaise, permettant de restaurer progressivement le potentiel de production de la région de Nabeul, tout en orientant une part significative de la production vers des marchés à forte valeur ajoutée et en renforçant le positionnement de cette variété sur les marchés internationaux.

5. Scénarios de développement

Le Bureau d'étude devra élaborer au minimum **trois scénarios** :

Scénario 1 : maintien de la situation actuelle

Évaluation de l'évolution probable des superficies et de la production sans intervention majeure.

Scénario 2 : reconstitution maîtrisée



Reconstitution progressive des superficies arrachées ou vieillissantes en fonction des ressources hydriques réellement disponibles.

Scénario 3 : Développement optimisé et rationnel

Développement du potentiel agrumicole dans les zones les plus favorables, selon une approche d'intensification raisonnée, durable et résiliente face au changement climatique, fondée sur l'adaptation des systèmes de production aux conditions agroclimatiques et aux disponibilités en ressources, notamment à travers l'amélioration de l'efficacité de l'irrigation, la préservation des sols, la maîtrise de la consommation énergétique et de l'état phytosanitaire des vergers, ainsi que le choix d'espèces, de variétés et de porte-greffes adaptés.

Pour chaque scénario, l'étude devra préciser notamment :

- ✓ les superficies concernées et leur répartition territoriale avec identification des superficies à maintenir, à replanter, à reconverter ou à abandonner
- ✓ les niveaux d'intensification envisageables et leurs conditions de mise en œuvre
- ✓ les besoins en eau et les ressources disponibles à court, moyen et long terme, ainsi que les ressources à mobiliser ou à créer
- ✓ l'adéquation entre le potentiel de développement du verger et les ressources disponibles : eau, sol, énergie et état phytosanitaire
- ✓ le potentiel de production attendu
- ✓ les investissements nécessaires
- ✓ les impacts économiques, sociaux et environnementaux
- ✓ les effets et risques liés au changement climatique les principales contraintes et les risques
- ✓ les conditions de mise en œuvre
- ✓ le montage institutionnel et le programme d'accompagnement des producteurs.

6. Méthodologie

La mission devra notamment comprendre :

- la collecte et l'analyse des données existantes
- l'exploitation des données statistiques disponibles
- la réalisation d'enquêtes auprès des agriculteurs
- l'exploitation des données cartographiques et satellitaires
- l'analyse de la disponibilité et de la qualité des ressources en eau
- l'analyse agronomique et phytosanitaire

- la concertation avec les structures et organismes concernés
- la prise en compte et l'alignement des résultats de l'étude avec les objectifs, orientations et recommandations des études, plans et stratégies nationales et régionales existants.

Le Bureau d'étude devra travailler en étroite coordination avec les services du Ministère de l'Agriculture, les structures professionnelles concernées, les services régionaux et les autres organismes compétents.

7. Livrables attendus

Le Bureau d'étude devra fournir au minimum :

Livable 1 – Rapport de démarrage

Présentant la méthodologie, le calendrier d'intervention et le programme détaillé de travail.

Livable 2 – Rapport de diagnostic

Présentant l'état des lieux du potentiel agrumicole et des ressources hydriques.

Livable 3 – Localisation des superficies agrumicoles

Comprenant notamment :

- les superficies agrumicoles
- les superficies arrachées
- les superficies vieillissantes
- les zones à potentiel de replantation
- les ressources hydriques
- les zones à contraintes
- les zones soumises à la pression urbaine

Livable 4 – Rapport final

Présentant les résultats de l'étude, les scénarios de développement et les recommandations.

Livable 5 – Plan d'action

Un plan d'action à court, moyen et long terme pour la reconstitution et le développement durable des superficies agrumicoles précisant

les actions prioritaires, leur calendrier de mise en œuvre, les besoins en financement ainsi que les mécanismes de financement et les dispositifs d'accompagnement nécessaires à leur réalisation.

8. Durée de l'étude

La durée prévisionnelle de réalisation de l'étude est fixée à **trois (03) mois**, à compter de la date de notification de l'ordre de démarrage de la mission, en tenant compte du temps de travail effectif nécessaire à sa réalisation.

Le Bureau d'étude devra présenter, dans son offre, un calendrier détaillé d'exécution de la mission, précisant les différentes phases, les activités prévues et les délais correspondants.

9. Équipe minimale requise

L'étude devra être réalisée par une équipe pluridisciplinaire comprenant notamment :

- un chef de mission / agronome ou ingénieur agronome
- un hydrologue ou ingénieur hydraulicien spécialisé en ressources en eau
- un spécialiste en agrumiculture
- un spécialiste en protection des végétaux
- un expert SIG et télédétection
- un économiste agricole, selon les besoins de l'étude avec une expérience solide en commerce international et développement des filières.

Le Bureau d'étude devra présenter les CV et références des experts proposés.

10. Réunions et concertation

Le Bureau d'étude devra participer aux réunions de lancement, de suivi et de restitution organisées avec les structures concernées.

Une réunion de présentation des résultats provisoires devra être organisée avant la finalisation de chaque rapport.



11. Résultats attendus

À l'issue de l'étude, les autorités et structures concernées devront disposer :

- d'une base de données actualisée sur le verger agrumicole de Nabeul
- d'une cartographie précise des superficies et des ressources hydriques
- d'une identification des superficies pouvant être reconstituées
- d'une évaluation du potentiel de production à moyen et long terme
- d'une estimation des besoins en eau correspondants
- de scénarios réalistes de développement compatibles avec les ressources en eau
- de recommandations pour la protection des terres agrumicoles contre l'urbanisation
- d'un plan d'action opérationnel pour la reconstitution et le développement durable du potentiel agrumicole du gouvernorat de Nabeul.

12. Pilotage et suivi

Le suivi de l'étude sera assuré par une commission de pilotage désignée à cet effet, en coordination avec les services compétents du Ministère de l'Agriculture et les structures professionnelles concernées.

La commission assurera notamment la validation des différentes étapes de l'étude, l'examen des livrables et le suivi de la mise en œuvre des recommandations.

13. Livrables

Le bureau d'études devra fournir :

- Cinq (05) exemplaires complets de l'étude en version papier, comprenant l'ensemble des rapports, annexes, tableaux, cartes et documents produits dans le cadre de la mission
- Un support numérique contenant l'intégralité des données, documents, tableaux, cartes et résultats de l'étude, dans des formats ouverts, modifiables et directement exploitables, permettant leur consultation, leur mise à jour et leur réutilisation par les services concernés
- Les données géographiques et cartographiques devront être fournies dans des formats numériques compatibles et exploitables

par les logiciels utilisés par l'administration, avec les fichiers sources permettant leur modification et leur mise à jour.

